

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 juillet 2014

DÉLIMITATION DES RÉGIONS ET MODIFICATION DU CALENDRIER ÉLECTORAL - (N° 2120)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 266

présenté par

M. Poisson, M. Gaymard, M. Straumann, M. Vitel, M. Gosselin et M. Fasquelle

ARTICLE 5

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il n'y a aucune justification pour que seule la métropole de Lyon soit considérée comme un département.